

# Règlement Concours Photos organisé par le CEN PACA

## « Emerveiller pour sensibiliser » - 2023

### Article I : L'organisateur

A l'occasion de sa Journée Portes Ouvertes à Rasteau le samedi 10 juin 2023, le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) propose un concours photographique ouvert à toutes et tous sur le patrimoine naturel de notre région. Le CEN PACA est une association régionale de protection de la nature créée en 1975. Au cœur de nos actions et en concertation avec de multiples acteurs : la connaissance de la biodiversité, la protection et la gestion d'espaces naturels, la sensibilisation du public.

### Article II : Thème du concours

Les photographies devront mettre en lumière la nature de notre région et s'insérer dans l'une des thématiques suivantes : oiseaux sauvages – mammifères sauvages – amphibiens et reptiles sauvages – macro faune et flore – paysages – monde sous-marin – l'Homme et la Nature.

Le jury accordera une attention particulière aux prises de vue qui refléteront la sensibilisation par l'émerveillement.

### Article III : Conditions de participation

Pour participer au concours, il faut s'inscrire en ligne en remplissant le bulletin de participation depuis le lien [en cliquant ici](#).

**Le concours est ouvert à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 et se clôturera le 30 avril 2023 à minuit.**

Ce concours est libre, gratuit, ouvert à toutes et tous à l'exception des membres du jury ainsi que de la structure organisatrice (administrateur-salarié).

La participation de photographes mineurs est possible sous consentement express de l'autorité parentale. Il leur sera réservé une remise des prix en catégorie jeune.

La participation de photographes professionnels est également possible. Il leur sera dédié une catégorie spécifique.

## Article IV : Prix et exposition

Catégorie jeune : sera récompensée la meilleure photographie sélectionnée par le jury parmi les participants âgés de moins de 18 ans.

Catégorie adulte amateur : seront récompensées les 10 meilleures photographies sélectionnées par le jury répondant aux critères du concours parmi les participants photographes amateurs. Les trois premiers prix se verront attribués un lot particulier.

Catégorie adulte professionnel : sera récompensée la meilleure photographie sélectionnée par le jury parmi les participants photographes professionnels.

Catégorie coup de cœur du public : il s'agira de choisir les 3 meilleures photos parmi le classement de la 11<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> photo, pour déterminer celles sauvées par le public. L'appel à contribution du grand public pour le vote se fera sur les réseaux sociaux.

Les prix ne sont ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière ou autre.

### Prix : Livres – adhésions – tirages

| Catégorie jeune                                    | Catégorie pro adulte                               | Catégorie amateur adulte                           |  |  |  | Catégorie Coup de cœur                              |
|--|--|--|--|--|--|---|
| Candidat < à 18 ans                                | Candidat > à 18 ans et déclaré comme pro           | Candidat > à 18 ans et amateur                     |  |  |  | Toutes catégories confondues                        |
| 1 <sup>er</sup> prix                               | 1 <sup>er</sup> prix                               | 1 <sup>er</sup> prix                               | 2 <sup>ème</sup> prix                              | 3 <sup>ème</sup> prix                              | Du 4 <sup>ème</sup> prix au 10 <sup>ème</sup> prix | Du 11 <sup>ème</sup> prix au 13 <sup>ème</sup> prix |
| L'Atlas des papillons de jours & Zygènes de PACA   | L'Atlas des papillons de jours & Zygènes de PACA   | L'Atlas des papillons de jours & Zygènes de PACA   | L'Atlas des papillons de jours & Zygènes de PACA   | L'Atlas des papillons de jours & Zygènes de PACA   | L'Atlas des papillons de jours & Zygènes de PACA   | Adhésion individuelle 2023                          |
| Le grand livre de la Nature                        | L'Aigle de Bonelli le méditerranéen méconnu        | L'Aigle de Bonelli le méditerranéen méconnu        | Le flamant rose, ambassadeur des zones humides     | Ventoux, géant de nature                           | Adhésion individuelle 2023                         | Tirage de la photo primée en grand format           |
| Adhésion familiale 2023                            | Adhésion individuelle 2023                         | Adhésion individuelle 2023                         | Adhésion individuelle 2023                         | Adhésion individuelle 2023                         | Tirage de la photo primée en grand format          | 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau  |
| 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau | 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau | 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau | 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau | 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau | 1 entrée offerte à l'Ecomusée de St Martin de Crau |   |
| Tirage de la photo primée en grand format          | Tirage de la photo primée en grand format          | Tirage de la photo primée en grand format          | Tirage de la photo primée en grand format          | Tirage de la photo primée en grand format          |  |   |

L'adhésion offerte par l'association pour l'année 2023.

## Article V : Directives photographiques

Les participants s'engagent à prendre leurs photos en milieu naturel (pas de parcs zoologiques par exemple). Sont aussi exclus tous animaux domestiques y compris ceux appelés « NAC ».

Ils s'engagent à respecter la tranquillité de la faune sauvage qu'ils photographient, leur habitat, ainsi que les espaces naturels.

Sont interdites pour des raisons éthiques et de préservation des espèces :

- Les photos au nid, tout dérangement d'un animal ou de son milieu ;
- L'appâtage ;
- La repasse : diffusion des enregistrements des sons produits par un oiseau afin d'obtenir une réaction ;
- La dégradation et cueillette de la flore.

Les photographies peuvent subir des retouches, sans exagération, et sont autorisées :

- Les photos couleurs et noir et blanc ;
- Les retouches comme le recadrage, la saturation, le contraste, la netteté, la température des couleurs, la balance des blancs et des couleurs, la retouche localisée, la correction du bruit.

En cas de doute, le jury se réserve le droit de demander le fichier RAW, les conditions de prises au participant et d'éliminer une photo ne remplissant pas ces conditions.

## Article V : Composition du jury et résultats

Le jury, composé de deux salariées et d'un administrateur du CEN PACA, se réunira au mois de mai pour la sélection des meilleures photos en fonction des catégories et prix indiquées dans l'article IV. Il se compose de trois personnes issues de la structure organisatrice avec des connaissances naturalistes et photographiques.

Les finalistes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Le respect des thèmes et du règlement
- La qualité de la photo et sa capacité à émerveiller pour mieux sensibiliser les publics à la nécessité de protéger notre patrimoine naturel

Les participants seront avertis par mail de leur sélection. Les résultats seront mis en ligne sur notre site internet mi-mai/fin mai. La remise des prix aura lieu lors de la journée des portes ouvertes du CEN PACA le samedi 10 juin au Centre départemental de la commune de Rasteau à 16h30.

## Article VI : Modalité d'inscription et dépôt

**Inscription ouverte en ligne depuis le [lien suivant](#) du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 avril 2023 à minuit.**

Chaque photographe peut présenter jusqu'à 5 photos, dont il est le propriétaire, correspondant aux différents thèmes énoncés dans l'article II.

Les photos ne devront pas dépasser 10 Mo chacune lors de l'envoi et être au format JPEG.

Elles ne devront pas comporter de signature ou filigrane lors du dépôt à l'inscription.

Il pourra être ensuite demandé aux participants dont les photographies ont été sélectionnées un fichier haute définition (raw original, jpeg à 100%, résolution de 300dpi etc). Le jury pourra revenir sur le classement en justifiant son choix auprès du photographe recalé.

Les mineurs devront fournir l'autorisation des représentants légaux demandée au cours de l'inscription en ligne.

## Article VII : Tirage et utilisation des clichés

Chaque participant devra être l'auteur des photos prises. Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné quel que soit le type d'utilisation de la photographie, conformément à l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. La nomenclature des fichiers envoyés devra être ainsi : NOM-PRENOM-Lieu-Espèce.

En acceptant ce règlement, les participants autorisent le CEN PACA à reproduire et à diffuser la photographie dans le seul cadre de toute communication et de la promotion du concours « Emerveiller pour sensibiliser » ainsi de l'exposition.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Les participants devront veiller à ce que tous les individus clairement identifiables (notamment pour la thématique « l'Homme et la Nature ») sur les photos présentées aient accepté l'utilisation de leur image.

Le CEN PACA ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect du droit à l'image.

Le tirage des photos récompensées sera pris en charge par le CEN PACA. Les finalistes en contrepartie s'engagent à exposer leurs photos durant la Journée Portes Ouvertes 2023 du CEN PACA, puis à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau du 13/06/2023 au 01/07/2023.

## Article VIII : Contestation

En participant à ce concours, les candidats acceptent l'intégralité du règlement. Le jury est souverain dans ses choix. Ses décisions sont irrévocables, aucune contestation ne pourra donc être recevable.

## Article IX : Contact

Pour toute aide ou informations complémentaires : [contact@cen-paca.org](mailto:contact@cen-paca.org) ou par téléphone au 04 42 20 03 83.

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

L'équipe du CEN PACA

# CONCOURS PHOTO

DU 1ER AVRIL AU 30 AVRIL 2023

" Émerveiller pour sensibiliser "

REMISE DES PRIX À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : LE 10 JUIN, À RASTEAU (84)

